



Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS

- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41

Courriel : choplin.fpip@gmail.com

Site : www.fpip-police.com

*Le Secrétaire Général
Fédéral*

Paris, le 12 nov. 12

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Objet : extractions judiciaires.

Monsieur le Ministre,

Le budget 2013 de l'Administration Pénitentiaire semble indiquer qu'un moratoire est mis en place sur le dossier des extractions judiciaires dans l'attente du retour des Inspections et de l'arbitrage de Madame le Garde des Sceaux.

Il n'y aura donc aucune extension supplémentaire de missions d'Extractions Judiciaires en 2013. Ces missions, toujours assurées actuellement par les forces de police nationale et de gendarmerie, occupent à peu près 3000 fonctionnaires de police et militaires par jour.

Les policiers nationaux et gendarmes, à notre sens, seraient plus à leur place à assurer leurs missions de voie publique, tandis que nos collègues du personnel de surveillance de l'Administration Pénitentiaire nous semblent tout à fait aptes à assurer ces missions de transferts des détenus.

Il nous semble donc paradoxal d'annoncer des hausses d'effectifs dans la Police Nationale et dans la Gendarmerie et un redéploiement sur le terrain, tout en annonçant en catimini le « gel » des pôles d'extraction judiciaire (PREJ) de l'Administration Pénitentiaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de mes salutations respectueuses et ma très haute considération



Claude CHOPLIN